

LEPINOX PLUS – BIO-INSECTICIDE

Autorisé en agriculture biologique conformément au RCE 834/2007.

Produit de Biocontrôle, présent sur la liste L 253-5

Bacillus thuringiensis subsp. kurstaki SOUCHE: EG 2348
conc: 37.5 % - 32 000 000 UI/g.

AMM N° 2160494

Formulation : Poudre mouillable. Conditionnement : Sachet 1 kg.

LEPINOX® PLUS est un insecticide de biocontrôle, ciblant particulièrement les chenilles de lépidoptères, ravageurs préoccupants dans de nombreuses cultures.

Cette nouvelle souche de Bt, EG 2348, a été mise au point par la technique dite de transconjugaison qui confère à LEPINOX PLUS une haute efficacité. En effet, cette souche de Bt produit différentes toxines (Cry 1Aa, 1Ac, et 2A), qui sont responsables de l'effet insecticide et qui en augmentent son efficacité contre les ravageurs ciblés.

DOSE HOMOLOGUEE

Dose max.	Nbre max d'applications	DAR	ZNT
1 kg/ha	3	3 j	5 m

Doses préconisées : 750 g à 1 kg/ha

Application dès l'éclosion, sur les jeunes larves.
A renouveler au bout de 6 à 8 jours ou après la pluie.

USAGES

Pommier, cerisier, kiwi	Chenilles phytophages
Pêcher, prunier	Chenilles foreuses des fruits
Vigne	Tordeuses de la grappe
Laitue, tomate, poivron, fraisier, chou, artichaut, chicorée, épinard, fines herbes, haricots écosés frais, haricots et pois non écosés frais, concombre, melon*	Chenilles phytophages
Betterave fourragère potagère, houblon, tabac	Chenilles phytophages
Arbres et arbustes d'ornement, cultures florales et plantes vertes	Chenilles phytophages

* Utilisable même sous abri (sauf chicorée)

+usages rattachés

Sans LMR

Classement toxicologique : Sans classement

Phrases de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les poussières aérosols.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Contient du *Bacillus thuringiensis* subsp. *kurstaki*. Peut provoquer une réaction de sensibilisation.

Ne pas utiliser par des personnes fortement immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. /Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, pour tous les usages plein champ.

SPe8 : Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et la production d'exsudats. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Porter des vêtements et des gants de protection pour les agents biologiques, classés comme équipement de protection individuelle avec le marquage CE pour la protection contre les agents biologiques en conformité à la norme EN 374.

DRE : Non pertinent en plein champ

8 heures sous abri ou, en cas de rentrée plus précoce, porter un demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3

- Conditions d'utilisations : se référer à la rubrique 8 de la FDS pour les EPI

Conservation : 2 ans (au sec, à l'abri de la chaleur et des UV)

Commercialisé en France par Andermatt France- Cré@ticité A – technopole Izarbel – 64210 Bidart – tel : 05 64 11 51 04 – contact@andermatt.fr

Détenteur homologation : CBC Europe

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION- AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT